



**MISSION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS
DES NATIONS UNIES
À NEW YORK**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Session extraordinaire consacrée à l'examen des amendements relatifs au crime d'agression

Point 7 – Débat général

7 JUILLET 2025

DIEGO COLAS

=VÉRIFIER AU PRONONCÉ=

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Alors que 30 ans nous séparent du génocide de Srebrenica, la France réitère son soutien à la Cour pénale internationale, première juridiction pénale internationale permanente et à vocation universelle.

Aujourd'hui plus qu'hier, cette Cour est l'objet de contestations qui remettent en cause son existence. Dans ce contexte, il est essentiel que nous, les Etats parties qui l'avons créée, montrions notre unité pour la défendre. Nous espérons que cette session spéciale sera conduite dans cet esprit d'union collective.

La France réitère son attachement à protéger le droit international dont la Cour est un pilier fondamental. Il est prioritaire de se concentrer sur la préservation du Statut, de son universalité et de son effectivité, mais aussi de ses valeurs, le tout dans un cadre

juridique stable, et soutenu par l'ensemble des Etats parties. Dès lors, il ne nous paraît pas indiqué de nous diviser sur des propositions qui ne s'avèreraient pas consensuelles.

Dans cet esprit d'union, nous rejoignons les Etats qui ont marqué leur soutien à la CPI et proposons l'idée d'une déclaration de soutien qui pourrait être adoptée par cette Assemblée.

Madame la Présidente,

Cette session a été prévue en 2010 pour procéder à une revue des amendements de Kampala relatifs au crime d'agression. Notre position réservée sur la reconnaissance de la compétence de la Cour sur le crime d'agression est bien connue. Nous ne pensons pas que le consensus ait beaucoup évolué sur ce sujet. Nous doutons que le temps soit venu de rendre ce crime applicable aux Etats malgré leur refus de se lier en ratifiant les amendements de Kampala.

Pour nous, cette revue doit nous conduire à faire un exercice de bilan et à regarder avec lucidité les difficultés que peut poser leur mise en œuvre.

Force est de constater que, si ces amendements ont été davantage ratifiés que d'autres, ils ne l'ont pas été par la majorité des Etats au Statut de Rome. Ils sont loin de représenter l'entièreté, ni même une très large part de la communauté internationale. L'universalité du Statut de Rome doit être notre vision pour la Cour, et il faut faire attention à tout ce qui pourrait nous en éloigner.

Les questionnements demeurent sur la proposition de réviser ces amendements, comme l'ont montré les réunions du groupe de travail dédié et le rapport de son président que je remercie. Beaucoup de travail reste devant nous. Beaucoup de questions restent non résolues.

C'est dans cet esprit de soutien à l'unité de la Cour et de défense résolue du droit international, de disponibilité à écouter et à argumenter sur les projets de résolution mis sur la table, que nous nous engagerons dans les discussions, ces trois prochains jours.

Je vous remercie./.